# DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE NANTUA CANTON DE PONT D'AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	15	0	15

## Date de la convocation:

### 29 mars 2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

#### Séance du 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre du mois d'avril, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membre excusé: Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte: DEL.2024.04.04.11

# OBJET: Vote des taux de la fiscalité directe locale. Fixation des taux des taxes pour l'année 2024.

Par délibération du 16 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Taxe d'habitation

28,42 %

42,48 %

7,76 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de voter les taux d'imposition en 2024 en les maintenant à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 28,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 42,48 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 7,76 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20240404-2024040411D0072-DE

Transmission n°ASCL\_2\_2024-04-16T18-19-32.00 (MI252408517)

Date de télétransmission : 16 avril 2024 Date de réception préfecture : 16 avril 2024